

FICHE DE DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU HANDICAP

ATTENTION : CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS A LUI SEUL LA DEMANDE DE BONIFICATION,
IL CONVIENT D'Y JOINDRE LES PIÈCES CITÉES *

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénoms :

Né(e) le à

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mèl :@..... Téléphone :

Corps : Discipline :

Etablissement d'affectation actuelle : Ville.....

Stagiaire : oui non

Si vous avez déposé dans mon académie une demande de bonification médicale auparavant, merci de préciser l'année :
et d'indiquer si cette demande concernait le mouvement inter ou intra-académique : INTER / INTRA*

* (rayer la mention inutile)

Attention : ces précisions ne vous dispensent pas de fournir un dossier réactualisé.

Le handicap (notifié par la MDPH) concerne :

l'intéressé(e) (*) un enfant à charge le conjoint

(*) dans le cas où le handicap concerne l'intéressé(e) :

J'autorise le docteur Vincent à communiquer la RQTH à la division des personnels enseignants : oui non

5 premiers vœux (tels que libellés dans le dossier du mouvement) :

1.
2.
3.
4.
5.

***Pièces à joindre obligatoirement à ce document :**

- Courrier détaillé de votre situation explicitant vos vœux
- Dossier médical de l'enseignant ou de son conjoint ou de son enfant (à charge de moins de 20 ans) comprenant :
 - Un bilan de situation détaillé et récent, effectué par le médecin généraliste ou par le médecin spécialiste concerné (nature et histoire de la pathologie, traitements suivis et/ou en cours, perspectives évolutives, retentissement professionnel tel que arrêts de travail pour congé de maladie et éventuellement prescription de tierce personne).
 - Les photocopies de toutes pièces utiles (compte-rendu opératoire, bulletin d'hospitalisation, interprétation d'imagerie médicale, bilan biologique, prise en charge rééducative, ...)
- - Copie de la RQTH (ce document devra également être adressé à la division des personnels enseignants si vous n'en avez pas autorisé la transmission par le docteur Vincent) ou pour un enfant à charge de moins de 20 ans copie de la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

L'ensemble des pièces est à retourner sous pli confidentiel avant le 24 mars 2017 midi au :

Rectorat de l'académie de Nantes
Docteur VINCENT
Service médico-social
BP 72616
44326 Nantes cedex 03